



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

4^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 27 AVRIL 2017 A L'AUDITOIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : M. Lorenzo Zago

Table des matières :

| | | |
|----|--|---------------|
| 1. | Appel | Page 3 |
| 2. | Procès-verbal de la séance du 23 février 2017 | Page 3 |
| 3. | Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal de l'éorén suite à la démission de Mme Rachel Montandon | Page 4 |
| 4. | Plan d'extraction et extension de la carrière du Roc de Juracime SA Rapport à l'appui | Pages 4 – 12 |
| 5. | Communications du Conseil communal | Pages 13 – 16 |
| 6. | Motions et propositions | Page 16 |
| 7. | Interpellations et questions | Pages 16 – 19 |

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 20h02, veuillez prendre place.

La 4^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016-2020 est ouverte. Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Nous avons reçu par courrier la démission de Mme Rachel Montandon dont je vous lis le contenu :

« Démission du Conseil général,

Monsieur le Président,

Par ces lignes, je vous informe de ma démission du Conseil général.

Je souhaite plein succès aux beaux projets en cours de réalisation, ainsi qu'une bonne et constructive législature à toutes et tous les élus.

Bien cordialement. »

Le Président prend acte de cette démission et remercie chaleureusement Mme Rachel Montandon pour tout le travail accompli au sein de cet hémicycle que cela soit au Conseil général et respectivement au Conseil communal.

Le Président souhaite faire part de ces quelques mots :

Quelles en sont les raisons ? Peu importe... Cela lui appartient et c'est tout à son honneur.

Le Conseil général perd une femme (d'ailleurs trop peu nombreuses en politique) engagée et intelligente qui avait le sens du consensus pour faire avancer les dossiers avec un pragmatisme tout naturellement féminin.

C'est vrai que la politique est parfois ingrate car on dit souvent qu'il faut savoir perdre quelques batailles avant d'en gagner une mais Mme Rachel Montandon s'en est admirablement bien sortie dans un environnement et climat pas toujours facile à Saint-Blaise.

Un grand merci pour tout ce que Mme Montandon a apporté et pour son investissement dans la politique locale, que cela soit au Conseil communal ou tout au long de sa carrière politique au législatif de notre commune.

Tout le meilleur pour toi et ta famille et avec, j'en suis sûr, de nouveaux et beaux challenges en perspective.

Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Le Président souhaite y apporter la modification suivante et propose d'intercaler les points n° 3 et n° 4.

Le point n° 3, « Nomination d'un membre du Conseil général suite à la démission de Mme Rachel Montandon ».

Le point n° 4, « Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal de l'éorén suite à la démission de Mme Rachel Montandon ».

Les points suivants sont ensuite décalés. Le point n° 3 devenant le n° 5 et ainsi de suite. Les points suivants ne sont pas modifiés.

Cet ordre du jour remanié amène-t-il des remarques ou autres modifications?

Le Président donne la parole au PS.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il ne nous incombe pas de nommer un membre au Conseil général. Je pense que le point concernant la nomination d'un membre du Conseil général n'a pas lieu d'être. C'est le peuple qui a procédé à l'élection et les viennent-ensuite sont en principe élus de facto.

Le Président retire donc le point n° 3 ajouté précédemment.

L'ordre du jour appelle-t-il d'autres modifications ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

La nomination des viennent-ensuite étant effectivement tacite, **le Président** souhaite la bienvenue à Mme Natalia Orsetti qui succède à Mme Montandon au sein du Conseil général. Nous lui souhaitons tout le meilleur et un bon succès au sein de cet hémicycle et du Conseil général.

Le Président précise finalement qu'aucune motion, ni interpellation n'a été reçue.

1. Appel

Le Président passe la parole à M. Lorenzo Zago, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 33 (sans le Président)

Excusé-e-s : MM. Buthey Alexandre, Corti Damien, Delcambre Frédéric, Engel Dimitri et Mme Marolda Viviane.

Le quorum est donc atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 23 février 2017

Le Président souhaite apporter une petite correction à la page 16, paragraphe 7 :

Il ne s'agit évidemment pas d'un nouveau Conseiller d'Etat, M. Karabach mais bel et bien de M. Karakash. Remerciements à M. Canonica du PLR de nous avoir fait part de cette erreur.

Ce procès verbal appelle-t-il d'autres remarques ?

Le Président passe la parole à l'Entente.

M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me réfère au procès-verbal du dernier Conseil général du 23 février, en pages 20-21, concernant l'intervention de M. Willemin concernant ma personne.

Avec mon intervention concernant les mandats d'études octroyés par le Conseil général, je me suis exprimé...

Le Président interrompt M. Scalbert et lui explique qu'il n'a pas le droit de revenir sur les débats qui ont eu lieu mais uniquement de faire des remarques sur le texte.

M. Scalbert : M. Willemin a qualifié mon intervention d'inacceptable. C'est cela que je dois remettre en question. C'est possible ?

Le Président : *Vous pouvez commenter ses phrases oui, mais vous ne pouvez pas revenir sur des débats qui ont déjà eu lieu.*

M. Scalbert : M. Willemin a qualifié mon intervention d'inacceptable en invoquant le fait que, je cite : « les débats de la Commission financière sont tenus secrets. ». Il ajoute : « ce n'est pas la première fois que l'Entente nous joue la trignolette ». Par la suite, j'ai été l'objet d'autres attaques.

Le Président : *C'est hors contexte M. Scalbert !*

M. Scalbert : Qui sont hors contexte, d'accord. Le secret de fonction est réglé par le paragraphe

5.11 du Règlement de commune. Je peux citer ?

Le Président : Vous pouvez que faire des remarques sur le texte qui est dans le PV. Vous ne pouvez pas revenir sur les débats ou autres commentaires.

M. Scalbert : Je ne suis pas d'accord avec le terme « inacceptable ». Comment je peux justifier mon désaccord ?

Le Président : Vous pouvez dire à M. Willemin que vous n'avez pas aimé ce terme mais vous ne pouvez pas revenir sur des débats qui ont eu lieu, vous ne pouvez que commenter ce qu'il y a eu dans le PV.

M. Scalbert : Mais c'est ce que je fais ! Le terme inacceptable est à mon avis faux et je dois pouvoir expliquer mon avis et mon avis se réfère au paragraphe 5.11 du Règlement. Je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas le lire.

Le Président : Le procès-verbal est retranscrit mot à mot donc si vous avez un commentaire à faire sur des mots qui ne vous plaisent pas vous en avez le droit mais vous ne pouvez pas commencer à commenter les règlements ou autres.

M. Scalbert : C'est un malentendu entre nous deux car j'ai pris la peine de vous téléphoner...

Le Président : Ce que je vous ai dit au téléphone est que vous avez le droit de commenter ce qui était marqué dans le procès-verbal et retranscrit mot à mot. Vous n'avez pas le droit de sortir de ce contexte et de revenir sur des faits qui se sont déjà passés ou d'anciens procès-verbaux, c'est clair.

M. Scalbert : Bon... alors je ferais une interpellation une prochaine fois, excusez-moi pour ce malentendu, c'en est un.

Le Président en prend note.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à 31 voix et 1 opposition.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal de l'éorén suite à la démission de Mme Rachel Montandon.

Le Président donne la parole au PS.

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous proposons Mme Natalia Orsetti.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Orsetti est nommée tacitement à ce poste. **Le Président** la remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

4. Plan d'extraction et extension de la carrière du Roc de Juracime SA. Rapport à l'appui.

Le Président précise que ce dossier n'a pas d'impact financier pour la commune de Saint-Blaise. La CFG ne s'exprimera donc pas, même si ce dernier a été traité lors de la dernière séance de la Commission financière du 20 avril 2017. Seules les Commissions des travaux publics et d'urbanisme rapporteront.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission des travaux publics s'est réunie le 19 avril 2017 et a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le rapport du Conseil communal concernant l'extension du plan d'extraction de la carrière du Roc.

Suite à la présentation en détail par le conseiller communal en charge des travaux publics, les points principaux relevés par la Commission sont :

Le dossier d'extension complet a demandé 13 ans d'études, de contrôles par les services de l'Etat et d'adaptation pour aboutir à sa validation par le Conseil d'Etat en février 2017 :

- *La surface et les éléments concernant la commune de Saint-Blaise sont restreints.*
- *Les éléments pouvant toucher la commune sont connus, maîtrisés, les réponses et mesures adéquates sont prises par l'entreprise Juracime exploitant la carrière.*

La Commission des travaux publics a demandé au Conseil communal la confirmation des points suivants :

- ***Quelle sera l'augmentation du trafic sur les routes communales de Saint-Blaise liée à l'exploitation (extension) de la carrière ?***

Aucune augmentation du trafic n'est à craindre, le transport des matériaux se fera depuis la Thielle au moyen des 2 convoyeurs (tapis roulants) déjà en service actuellement.

- ***Quelles seront les nuisances supplémentaires (bruits, poussières) pour les habitants de la commune de Saint-Blaise liées à l'exploitation et au minage ?***

Le programme d'exploitation signé par l'exploitant, les communes et le Conseil d'Etat prévoit au maximum 10 tirs d'explosifs par semaine. Le concassage des matériaux se déroule à l'intérieur du périmètre d'extraction. La configuration de la zone d'extraction, fermée du côté Nord (commune de Saint-Blaise) empêche la diffusion du bruit et de la poussière en direction de Saint-Blaise.

- ***Quels sont les risques pour les nappes phréatiques et l'alimentation en eau de la commune ?***

Les risques de pollution ne sont pas modifiés par le plan d'extension et toutes les mesures strictes actuelles, conformément à la loi, doivent être mises en œuvre par l'exploitant. L'application de ces mesures est soumise au contrôle des services cantonaux.

Les modifications de débit possible selon les étapes d'extraction sont, selon les études, faibles pour les sources du Ruau et de Vigner. Afin de palier à tout manque d'eau, une convention a été signée en 1999 entre les parties, mentionnant que tout achat d'eau au réseau CEN (communauté des eaux de Neuchâtel) nécessaire suite à des modifications de débit liées à l'exploitation, serait à charge de l'exploitant.

- **Est-ce que les chemins forestiers seront modifiés ?**

Oui, des adaptations seront réalisées après concertation avec les communes et Neuchâtel Rando (association cantonale de tourisme pédestre).

- **Est-ce que la sécurité des promeneurs à proximité du site est assurée ?**

Oui, selon l'alinéa 1 de l'art. 24 du plan d'extraction, l'exploitant est responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes et de la population à proximité du site d'extraction. Les mesures principales sont décrites à l'alinéa 2 du même article.

- **Y a-t-il des avantages pour la commune de Saint-Blaise ?**

Oui, indirectement ce projet permet une production locale de ciment favorable pour l'environnement, l'économie et l'emploi.

En 2015, la consommation suisse de ciment a été de 5.28 millions de tonnes, 4.22 millions de tonnes ont pu être produites en Suisse. Dans notre pays, 52 % des livraisons sont effectuées par le rail alors que dans l'UE elles ne se montent qu'à 9 %.

L'extension de la carrière doit permettre de maintenir le site de production de Cornaux avec ses emplois et un projet d'extension est à l'étude avec plusieurs emplois à la clé.

Oui, directement la commune de Saint-Blaise pourra déposer sans frais, ni taxe 1'000 m³/an de matériaux d'excavation de qualité pendant 3 ans.

L'exploitation et la remise en état seront suivies annuellement par un groupe de travail environnemental. Un travail de qualité initié par l'exploitant permet une gestion exemplaire au niveau environnemental de ce projet. Les associations de protection de la nature sont consultées régulièrement et toutes les étapes d'exploitation et de remblayage ont été étudiées jusqu'à la fin de l'exploitation prévue en 2095.

La Commission des travaux publics relève la qualité du rapport et du plan d'exploitation.

Suite à ces explications la Commission de travaux publics soutient à l'unanimité des membres présents l'adoption de ce rapport sans amendement, et demande au Conseil général d'approuver la signature de l'arrêté concernant l'extension du plan d'extraction de la carrière du Roc – Saint-Blaise et Cornaux.

Le Président remercie M. Zweiacker pour son rapport précis et exhaustif.

Aucun autre membre de la Commission ne désirent s'exprimer, **le Président** donne la parole au rapporteur de la Commission d'urbanisme.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance de la Commission d'urbanisme du 18 octobre 2016, le conseiller communal Caryl Beljean, chef du dicastère de l'environnement, a présenté en détail le rapport concernant l'extension de la carrière du Roc sur le territoire de Saint-Blaise.

Le rapport comprend les éléments suivants :

1. *Le règlement d'extraction de la carrière du Roc*
2. *Le plan d'extraction de la carrière du Roc*
3. *Le rapport de conformité au sens de l'art. 47 OAT – texte*
4. *Le rapport de conformité au sens de l'art. 47 OAT – figures et annexes*
5. *Le rapport de conformité au sens de l'art. 47 OAT – fiches descriptives des mesures*

La Commission d'urbanisme, suite à cette présentation, aux questions qui l'ont suivie et aux réponses apportées par le chef du dicastère de l'environnement, a préavisé favorablement et à l'unanimité des membres présents, le rapport concernant l'extension de la carrière du Roc et demande au Conseil général de l'approuver également.

Le Président remercie M. Ryser pour la précision de son rapport.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vincent Pickert est le plus jeune conseiller général de Saint-Blaise : ce dimanche 30 avril, il fêtera ses 20 ans. Vincent a tout l'avenir devant lui. Parmi nous, il est théoriquement celui qui a le plus de chances d'assister à la réalisation intégrale du projet « Extension de la carrière du Roc ».

Aussi pour faire son rapport, le groupe PLR va se projeter dans le temps et mettre en évidence l'avancée du projet avec celle de l'âge de notre jubilaire PLR.

2017 Vincent a 20 ans. Le Conseil général de Saint-Blaise, après celui de Cornaux, accepte l'arrêté sur l'extension de la carrière du Roc. Cette même année, Juracime abat les derniers arbres côté Saint-Blaise du périmètre avalisé en 1999.

2018 Vincent a 21 ans. L'extraction phase I débute. 6 étapes jusqu'aux 59 ans de Vincent (en 2056) permettent de défricher 8.2 hectares de terrain et d'extraire 13 millions de m³ de calcaire. Pendant ces 38 années, les volumes extraits avant et après 2018 sont remblayés avec des matériaux d'excavation non pollués des chantiers du canton de Neuchâtel (notamment le contournement des Villes du Haut, l'assainissement du Tunnel de la Vue des Alpes, la possible ligne ferroviaire innovante Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, mais surtout le chantier des 4 Fantastiques à Saint-Blaise au bénéfice d'une autorisation spéciale pour dépôt de matériaux. Troublant concours de circonstances : l'autorisation pour Saint-Blaise de déposer 1000 m³ de matériaux d'excavation non réutilisables date de 1997, année de naissance de Vincent, et prend fin en 2047, année du cinquantième anniversaire de Vincent.

2035 Vincent a 38 ans alors que vient de se terminer la première étape de la remise en état du site de la carrière du Roc. Cette dernière va durer 60 ans. Au programme notamment: reboisement et intégration paysagère du site de la carrière du Roc, monitoré par un groupe de suivi environnemental piloté par le SAT, dont fait partie un éminent représentant du Conseil communal de Saint-Blaise, ou de la Paroisse politique, ou de l'Entre-deux-Lacs, ou du Grand-Neuchâtel ou de Neuchâtel tout court, nouveau canton-ville.

2057 Vincent est tout juste sexagénaire quand débute la phase II de l'extraction de la carrière du Roc qui se déroulera jusqu'aux 77 ans de Vincent (en 2074). Cette phase nécessitera la modification et le déplacement des installations, le défrichage de 14.1 hectares de terrain en 5 étapes pour une extraction de 9 millions de m³ de calcaire.

2095 Vincent a 98 ans. Il n'a ni Alzheimer, ni rollator. En ce 30 avril, à deux ans de son centenaire, il se trouve au bord d'une falaise de la carrière du Roc, devenu site touristique en vertu de l'article 29 alinéa 3 du règlement du plan d'extraction de la carrière.

Vincent se souvient alors de la séance du Conseil général d'avril 2017 et de sa décision d'accepter le plan d'extraction de la carrière du Roc.

Sept raisons convainquent l'alerte senior que la décision a été la bonne :

- 1. Saint-Blaise n'a pas eu besoin de recourir à la convention de l'approvisionnement en eau potable, puisque la qualité et la quantité d'eau du Ruau sont restées stables tout au long de ces 78 ans.*
- 2. Le trou de la carrière du Roc a été comblé et revégétalisé. Ce que prétendait M. Christophe Veuve, à l'époque chef de projet de l'extension de la carrière du Roc, s'est réalisé : les milieux secs ont été maintenus, l'infiltration des eaux de surface a été garantie, la biodiversité particulière des roches de Châtoillon a été favorisée. L'ancienne carrière du Roc n'est pas un paysage lunaire, mais un endroit où se mêlent harmonieusement histoire et nature.*
- 3. Les garanties bancaires ainsi que la planification financière de Juracime, calquées sur le déroulement de l'exploitation, ont permis d'assurer la remise en état telle qu'elle a été validée par le groupe de suivi environnemental.*
- 4. Le fonds dédié spécifiquement aux mesures de protection de la nature, planifiées en dehors du périmètre de la carrière du Roc, a été géré avec sérieux et transparence. A aucun moment, on a tremblé pour sa frauduleuse dilapidation ou pour son utilisation discutable par des ONG dans des projets environnementaux éloignés du périmètre de l'Entre-deux-Lacs.*
- 5. La décision du Conseil général prise 3 jours avant les 20 ans de Vincent a d'abord permis de conserver une soixantaine de places de travail et ensuite d'en créer. Des investissements conséquents ont été faits sur le site de Cornaux, ce qui a aussi profité à l'économie neuchâteloise. La mise à disposition de surfaces de déstockage a enlevé une épine du pied des milieux de la construction, plutôt à l'étroit dans leurs autres carrières.*
- 6. La Suisse grâce à Juracime à Cornaux a prouvé qu'on pouvait produire du ciment en étant écologiquement responsable : limitation des transports routiers et élimination de déchets spéciaux dans des fours (par exemple huile usée, plastiques, solvants, farines de viande, etc.).*
- 7. La région de l'Entre-deux-Lacs a créé des richesses de ciment (~44.8 millions de tonnes), utilisées dans les chantiers situés aux quatre coins du canton et du pays, ce qui a permis à la Suisse de maintenir une certaine autonomie en approvisionnement de ciment.*

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les promesses rendent les fous joyeux. Mais pouvons-nous considérer comme promesse le rapport du Conseil communal ainsi que le règlement d'extraction, préavisé favorablement par le conseiller d'Etat en charge du développement territorial et de l'environnement et adopté hier soir par le Conseil général de Cornaux presque à l'unanimité (il y a eu 13 OUI et une abstention pour la commune de Cornaux principalement impactée par l'extension de la carrière du Roc) ?

Les engagements de Juracime, propriété de Jura Materials, elle-même propriété de CRH en Irlande ne sont pas inscrits dans du marbre, mais dans le calcaire de la carrière du Roc. Puissent le SAT, les Autorités communales et le groupe de suivi environnemental ne jamais laisser ces engagements se réduire en poussières de ciment.

Sur la base de ces considérations et en priant instamment le Conseil communal de relayer les messages et les préoccupations de notre fraction, à l'unanimité le groupe libéral radical soutient l'arrêté.

Post scriptum : Vincent ! Pour ce dimanche 30 avril, le groupe PLR te souhaite un joyeux anniversaire et surtout la santé et de la mémoire pour suivre le projet de l'extension de la carrière du Roc au cours de ces 78 prochaines années.

Le Président remercie M. Constantin pour ces arguments pertinents et ces belles métaphores. Il souhaite également une belle carrière, qu'elle soit politique ou professionnelle à M. Pickert et un bon anniversaire.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de modification du plan d'aménagement de la carrière du Roc.

Ceci nous a amené à se poser quelques questions d'ordre général :

- 1. Le fonds qui doit financer la remise en état, comment est-il alimenté : par des paiements directs, par des garanties bancaires ou d'autre ordre ?*
- 2. L'objet de l'arrêté concerne la gestion générale de la commune. A notre avis, il devrait donc y avoir un rapport de la Commission financière et de gestion.*
- 3. Certains de nos membres ayant eu contact avec la direction de Juracime lors de la séance publique, celle-ci nous a ensuite communiqué qu'il existe des accords avec la commune de Saint-Blaise. Ces accords concerneraient, selon notre compréhension, la fiscalité. Quelle sont la nature et les stipulations de ces accords ?*

A la suite des réponses à ces questions, les conseillers généraux de L'Entente voteront selon leur appréciation.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est avec humilité, voir vertige face à l'ampleur de la décision, que le groupe PS s'est penché sur le projet d'extension de la carrière du Roc.

22 millions de m³ de calcaire, 12 ha de forêt effectivement défrichés, une remise en état prévue pour 2095 ! Nous prenons une décision dont les conséquences finales seront évaluées par nos arrière-petits-enfants.

Mais le groupe est rassuré par l'ampleur et la qualité des démarches proposées pour maîtriser les risques et assurer le suivi de la réalisation et de la remise en état. De même, le processus de validation pour l'octroi des autorisations et la gouvernance mise en place pour surveiller la mise en œuvre, impliquant les autorités cantonales et communales, nous offre les garanties nécessaires.

Le groupe PS s'est aussi dit que la décision, aussi impressionnante et à long terme soit-elle, n'est que la conséquence d'actes beaucoup plus anodins qu'il prend en tant qu'individu ou élu. Se déplacer, construire, rénover, aller dans de nouveaux magasins, créer de nouveaux emplois c'est contribuer aux besoins en ciment de la Suisse. 5.28 millions de tonnes en 2015 !

Dans ce contexte, nous préférons que nos besoins soient satisfaits en exploitant une carrière en Suisse, à Cornaux et Saint-Blaise, avec l'ensemble des précautions et mesures décrites, qu'à l'étranger, sans garantie sur les mesures de sécurité et environnementales. Sans parler de l'énergie nécessaire au transport de ces matériaux s'ils étaient produits à l'étranger. Nous appelons à la cohérence ! Soyons conséquents.

Et puis ce projet d'extension sera générateur d'emplois dans la région. Nécessaire à la survie financière du site, une non-ratification du règlement entraînerait, potentiellement, une perte d'emplois.

En assistant aux présentations proposées, soit au public, soit au Conseil général, nous avons même découvert qu'il y a quelques plus-values pour la commune de Saint-Blaise. Pendant 3 ans, la

commune peut déposer gratuitement 1'000 m³ de matériaux d'excavation dans la carrière afin de contribuer au remblayage. L'octroi de la concession permettra d'alimenter un fond dédié à soutenir la mise en place de mesures de compensations écologiques au Loclat et aux Roches de Châtoillon. Ces mesures sont préconisées par le canton pour les biotopes faisant partie de l'inventaire ICOP, mais ne trouveraient pas de financement sans cette opportunité.

Le PS se demande tout de même si d'autres engagements, non mentionnés dans le rapport, auraient été pris par la commune vis-à-vis de Juracime SA.

En conclusion, certes le projet aura des conséquences environnementales et les risques ne peuvent être que minimisés. Mais par soucis de cohérence et compte tenu du soin apporté au projet, sous la surveillance des autorités fédérales, cantonales et de la concertation passée et future avec les associations de protection de la nature, le groupe PS soutiendra le projet à une large majorité et remercie le Conseil communal pour son rapport.

La prise de position n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

Le Président donne la parole à l'Entente.

M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais intervenir en mon nom personnel au sujet de l'extension de la carrière du Roc car je trouve que ce projet est loin d'être anodin sur le plan environnemental. Laissez-moi citer quelques extraits du rapport :

- **Eaux souterraines :**

- « La carrière du Roc est localisée dans un secteur sensible »
- « Les mesures préventives permettront de limiter le risque »

- **Sols**

- « Ces atteintes potentielles peuvent être limitées par les mesures techniques et opérationnelles »

- **Milieus naturels**

- « Les mesures ont pour objet de limiter l'effet négatif du projet »

- **Paysage**

Là, il suffit de regarder les photos jointes au rapport. Mais quand même, je cite :

- « L'impact paysager sera le plus fort durant les premières étapes de l'extension » avec l'affirmation : « l'impact du projet sur le paysage peut-être considéré comme modéré ».

On peut essayer de nous en convaincre, mais en vérité on peut considérer également que cet impact est simplement moche. Je suis étonné à quel point l'homme moderne peut s'accommoder de la laideur.

Donc la lecture de ce rapport nous montre que les risques existent et qu'il faudra faire rudement confiance à tous les organismes qui surveilleront l'exploitation pour vraiment limiter les risques. Cette surveillance ne sera d'ailleurs pas gratuite. Sera-t-elle financée par l'entreprise tout en restant neutre? J'ai mes doutes.

Je voudrais vous amener à lire le rapport du Conseil communal au Conseil général avec des lunettes un peu plus vertes que celles que vous portez habituellement et à vous demander à qui profite cet énorme trou béant que vous, vos enfants et même vos petits enfants, vous verrez dans le flanc de ce beau Jura qui souffre déjà de périodes de sécheresse récurrentes !

L'entreprise qui promeut ce projet est en effet une multinationale qui n'a pas la réputation de faire preuve de gros scrupules et qui a déjà été condamnée en Suisse. Le chiffre de 100 emplois n'est-il pas un peu gonflé ? De plus, est-on sûr que les bénéfices engendreront des revenus fiscaux à la commune de Cornaux et au canton ?

Une fois de plus l'économie et l'environnement sont mis en concurrence et c'est l'économie qui l'emporte. Comme si c'était une fatalité que la création d'emplois soit toujours accompagnée de dégâts sur l'environnement.

Je n'accepte pas cette fatalité et je vous invite à vous opposer avec moi à la reconduite de cette exploitation.

Le Président remercie M. Scalbert et passe la parole au Conseil communal.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette prise en considération. Une petite précision par rapport à une remarque du rapporteur socialiste ; le dépôt des 1'000 m³ n'est pas garanti 3 ans par contre nous avons une convention nous liant pendant 50 ans.

Cette convention prendra fin en 2047, elle a été signée en juillet 1997 et si aucune des deux parties n'annule cette convention, elle est renouvelable d'année en année.

Diverses questions formulées par l'Entente, telles que, « comment seront financés ces fonds ? » : il y a un fonds qui est financé par le m³ d'extraction qui servira aux mesures de réaménagement à l'extérieur du périmètre ainsi qu'un fonds de garantie.

C'est une obligation légale que l'exploitant de la carrière a vis-à-vis de l'Etat. A chaque étape de défrichage, Juracime devra payer une taxe au m² et ce fonds est garanti au sein de l'Etat. Ce fonds ne sera donc pas dilapidé et servira également, le cas échéant, et en cas de mise en faillite de Juracime.

D'autre part, si cette entreprise devait faire faillite, cette carrière serait assez vite reprise par une autre entreprise puisqu'il y a un besoin de pouvoir déposer certains matériaux. Le rapport du PLR l'a dit, avec les carrières qui se remplissent, il y a un réel besoin d'avoir un endroit où déposer des matériaux. De plus, un nouveau repreneur ne peut pas reprendre le plan d'extraction comme le plan de dépôt octroyé à Juracime. Il doit refaire toutes les démarches et reprendre toutes les mesures environnementales imposées lors du premier périmètre d'extraction.

Ensuite, pourquoi la CFG ne rapporte pas là-dessus ?

Comme l'a mentionné le Président en début de prise de position, elle a estimé qu'il n'y avait pas grand-chose de financier dans ce sujet et qu'il n'y avait pas à rapporter sur ce fait.

Les accords financiers que la commune aurait avec Juracime, nous avons recherché assez largement par contre il est vrai que nous n'avons rien trouvé de ce côté-là. Les seuls accords que nous avons avec eux est le dépôt de 1'000 m³ annuel non réutilisable. Par contre, si dans l'extraction du collège, la roche qui devait être excavée du terrain était réutilisable par Juracime pour la fabrication de ciment, on pourrait la déposer sans forcément avoir de limite.

En rapport à ces 1'000 m³ de dépôt annuel, si l'on prend les tarifs actuellement en vigueur dans les diverses carrières pour déposer des matériaux, c'est une somme de CHF 30'000.- à CHF 35'000.- annuelle que la commune économiserait.

M. Scalbert a mentionné des limites de risque dans le rapport. Effectivement, on ne peut pas dire que l'on va annuler tous les risques. C'est impossible, le risque zéro n'existe pas, quelque soit la situation. Par contre, en limiter un maximum afin d'éviter de trop gros problèmes est le mieux que l'on puisse faire.

La surveillance est assurée par la création d'un groupe de suivi environnemental dans lequel font partie les Autorités cantonales, les Autorités communales, les bureaux qui ont créé le rapport d'impact sur l'environnement, les communes et puis l'exploitant.

Il faut savoir que ce groupe va déjà se réunir le 17 mai 2017 afin de mettre en place les premiers échelons de cette surveillance sachant qu'aucune extraction ne sera faite par rapport à ça. Le périmètre de Saint-Blaise restera exactement le même qui avait été validé en 1999. En vous rendant sur place, vous pourrez vous rendre compte qu'ils ont défrichés les derniers hectares de forêt sur la commune et qu'ils n'iront pas plus loin de notre côté.

Concernant les photos, il est vrai que l'état initial vu depuis le chemin de Combe, au-dessus du Landeron, fait que l'on voit déjà la falaise, l'état futur, la brèche sera plus grande par contre l'état final sur l'impact visuel sera déjà moindre en rapport à celui actuel.

Les compensations sont prévues. Comme l'a dit M. Constantin, peut-être que seul Vincent Pickert les verra. Faisons confiance aux personnes qui proposent des choses sans devoir toujours douter de ce qui est fait mais sans être trop naïfs non plus.

Concernant, la création des fonds, un fonds pour chaque étape de défrichement se fait et un fonds se fait également, aux mètres cubes d'excavation.

En espérant avoir répondu à toutes vos questions.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a encore une requête à l'attention du Conseil communal : merci de bien vouloir préciser la durée de cet accord pour l'excavation puisque le rapport la Commission des travaux publics dit, je cite, « oui, la commune de Saint-Blaise pourra déposer, sans frais ni taxe, 1'000 m³/an de matériaux d'excavation de qualité pendant 3 ans ».

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous le précise, une lettre de Juracime, datée de juillet 1997, je vous lis le paragraphe qui est lié à cette autorisation de dépôt : « La présente autorisation est conclue pour une durée initiale de 50 ans, celle-ci prendra effet lorsque les nouveaux plans et règlements d'aménagement de la commune de Saint-Blaise auront obtenu la sanction du Conseil d'Etat. » Ce qui a été fait en 1999. « La date de ladite sanction fixera l'entrée en vigueur de la présente autorisation. »

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons tous le souci de préserver l'environnement pour les générations futures. L'exploitation de la carrière du Roc est existante et déjà fortement entamée. Nous n'avons pas les moyens, à notre échelle locale, d'empêcher les importations de ciment ou de béton de l'étranger produits dans des conditions environnementales souvent négligées et sans contrôle possible de notre part.

Nous avons ici des moyens directs et efficaces de préserver l'environnement en favorisant une exploitation locale d'un produit fortement utilisé dans toutes nos activités.

La discussion générale étant close, **le Président** passe à la lecture du projet d'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté à 31 pour et 1 voix contre.

5. Communications du Conseil communal

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les travaux de réaménagement de la N5

Les travaux suivent leur cours, cela se passe bien et aucun retard n'est annoncé sur Saint-Blaise. Par contre, vous avez vu, quand vous vous rendez sur Neuchâtel, il y a quelques perturbations à l'entrée de la Ville et nous risquons bien de vivre les mêmes à notre parking du port. Malheureusement, cela risque de tomber sur les beaux jours. Nous veillerons à faire en sorte de pouvoir toujours utiliser au mieux le parking de Saint-Blaise sachant que parfois lorsqu'il y aura de gros trous, il ne faudra pas mettre une voiture dedans.

Il faut s'attendre à quelques perturbations d'ici quelques semaines et je peux vous garantir que la grande chambre électrique devant la fontaine Botta est enterrée.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Harmonisation des impôts

Cela concerne un document que vous avez tous sur vos pupitres aujourd'hui. Je développe quelque peu : le Grand Conseil a, lors de sa session de février, une fois de plus reporté l'harmonisation des impôts et notamment celui des frontaliers.

Cette décision prive 30 communes du canton d'un montant important. Pour notre commune, cela représente une somme de CHF 440'000.00 soit environ 3 points d'impôts que nous ne recevrons pas si cette décision perdure, ce qui devrait être le cas si nous n'agissons pas.

Suite à cette décision, un comité référendaire interpartis dont je fais partie a été créé. A ce jour, de nombreuses communes nous ont rejointes et participeront activement à la campagne qui a été lancée. Nous devons recueillir 4500 signatures pour permettre au peuple neuchâtelois de décider. CHF 440'000.00 ce sont des prestations que nous ne pourrons plus fournir à notre population, des investissements qui devront être abandonnés.

Vous avez toutes et tous sur vos tables des documents explicatifs ainsi que des listes de signatures. Votre Conseil communal soutient ce référendum comme d'ailleurs toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs et Hauterive, un signe...

Merci de soutenir votre exécutif en signant et en faisant signer ce référendum. Des feuilles supplémentaires sont à disposition à l'administration communale. Des stands vont être organisés, notamment le samedi 6 mai à Neuchâtel, parce que nous pensons qu'il y a un impact beaucoup plus grand en faisant plusieurs stands à Neuchâtel plutôt qu'en organisant un stand à Saint-Blaise au vu du manque de population qui est dans village, nous l'avons constaté lors des différentes élections et manifestations. Des informations supplémentaires sur la tenue des stands seront communiquées aux chefs de groupe qui pourront ensuite vous les transmettre. Le comité référendaire vous remercie d'ores et déjà du soutien que vous apporterez à ce référendum.

Cabinet médicaux et médecins à Saint-Blaise

Nous sommes interpellés et inquiets de la disparition à Saint-Blaise des cabinets médicaux et médecins. Il n'y aura bientôt plus qu'un médecin ici à Saint-Blaise, il y en a aujourd'hui deux. Nous pensons qu'il est du rôle d'une commune d'avoir des médecins pour le bien de sa population.

Nous avons rencontré une famille, donc des privés à Saint-Blaise, qui envisagent de transformer leur bâtiment en cabinet de groupe. Nous devons encore les rencontrer et nous verrons ce que la commune pourra faire afin de faciliter l'implantation de nouveaux médecins parce que la vie

villageoise passe aussi par les soins à sa population. Nous avons vu le succès du cabinet qui s'est installé au Landeron que cela répond à un besoin certain de la population.

Comptes 2016

Nous voterons les comptes 2016 en juin. Ces comptes sont bons, voire très bons ; ils nous permettront de faire quelques provisions dont nous aurons beaucoup besoin concernant notamment le changement de système à Prévoyance.ne, les reports de charge de l'Etat et nous allons profiter d'amortir certaines positions de nos valeurs qui figurent dans nos comptes.

Je vous donnerai plus d'explications ultérieurement, les comptes n'étant pas totalement bouclés, je ne veux pas vous donner un chiffre qui ne serait pas totalement exact.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Forêts

Chaque année, nous procédons dans les forêts de Saint-Blaise, au martelage, c'est-à-dire au marquage d'un certain nombre d'arbres à couper durant l'année à venir. Nous l'avons fait cette année le 6 avril. Le martelage ne se fait plus au marteau, mais avec une bombe aérosol avec laquelle on inscrit sur l'arbre, au nord et au sud, une croix fluorescente rose, qui le condamne à l'abattage.

Le territoire forestier est divisé en divisions. Cette année nous avons marqué des arbres dans l'une des divisions les plus en pente de Saint-Blaise, au lieu-dit les Râpes. Le marquage se fait sous la direction professionnelle de l'ingénieur forestier cantonal d'arrondissement M. Jan Boni, et du garde forestier et agent nature du cantonnement forestier d'Enges, dont les forêts de Saint-Blaise font partie, M. Olivier Pigeon.

Dans cette division, nous avons procédé à une coupe d'entretien, dans le but d'éclaircir la forêt pour favoriser la pousse des arbres de meilleure qualité.

La quantité maximale qu'il est possible de prélever est définie par la possibilité, c'est-à-dire par la quantité, en m³, de bois qui pousse annuellement sur le territoire considéré. La possibilité de la forêt de Saint-Blaise a été calculée et vérifiée au cours des années.

Nous avons marqué principalement des feuillus, soit des hêtres, en grande majorité, des chênes, des frênes et des érables. Nous avons aussi marqué quelques pins et quelques épicéas.

Nous avons marqué en tout 97 tiges, représentant 110 sylves, c'est-à-dire 110 m³ de bois sur pied. La mesure se fait avec un compas à une hauteur de 1 m environ au-dessus du sol. En fonction du diamètre mesuré et du type d'arbre, on en estime le volume sur pied.

La forêt n'est malheureusement pas rentable. Elle n'est pas rentable non seulement pour la commune de Saint-Blaise, mais pour la quasi-totalité des propriétaires forestiers en Suisse.

Les prix pour le bois sont actuellement très bas et la qualité de nos forêts est trop commune ; il n'y a donc pas de possibilité de compenser avec des bois de haute qualité dont les prix restent élevés. Mais la forêt n'a pas seulement une fonction économique, elle a aussi des fonctions protectrice, écologique et récréative. Elle reste donc, bien entendu, un patrimoine qu'il faut soigner, préserver et apprécier.

Plan directeur cantonal

Vous l'avez vu dans la presse et nous vous en avons déjà informés, le Conseil d'Etat a mis en consultation publique pour une période de quatre mois, soit de fin avril à fin août, le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire PDC, adapté à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en force le 1^{er} mai 2014.

Depuis cette date, les cantons ont formellement 5 ans pour adapter leur PDC et introduire les dispositions légales ad hoc dans leur Loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

La consultation porte également sur la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, LCAT.

Cette consultation est étendue à un large cercle de participants : les communes, les associations, les partis politiques, les milieux intéressés et les cantons voisins. Le dossier est déposé en parallèle auprès de la Confédération pour examen.

Dans le cadre de ce processus, les législatifs et les Commissions en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ainsi que la population sont invités à s'informer et à participer.

Dans ce but, des soirées d'information publiques sont prévues dans chacune des 4 régions, à savoir le Littoral, les Montagnes, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Il y a également invitation à visiter l'exposition « Les enjeux du développement vers l'intérieur : 32 exemples de densification réalisés en Suisse ». L'exposition restera plusieurs jours dans chaque région.

Pour Saint-Blaise, la séance d'information aura lieu mardi prochain, le 2 mai à 19h00 au Château de Neuchâtel dans la salle du Grand Conseil. Nous vous invitons à participer à cette soirée d'information. Le plan directeur cantonal avec le plan directeur régional, que nous avons bouclés fin 2016, constitueront en effet les bases pour la révision de notre plan d'aménagement communal, que nous débiterons fin 2017 ou début 2018.

Vous serez appelés, à la fin de l'élaboration de ce plan d'aménagement communal, à donner votre accord, faire des remarques et vos modifications.

Collèges de Vigner

Nous l'avons dit, 2017 est une année charnière pour la construction des collèges. Charnière parce qu'elle s'inscrit après l'obtention des autorisations politiques et avant le début des travaux proprement dit.

Les phases de ces étapes importantes sont :

- La mise à l'enquête publique
- L'élaboration des soumissions pour les appels d'offres
- L'adjudication des travaux

Nous menons en parallèle les deux premières étapes, la mise à l'enquête est en cours. Nous avons reçu à ce jour 3 oppositions.

La mise à l'enquête pour l'assainissement de ce bâtiment ne reçoit, pour l'heure actuelle, pas d'opposition.

Le traitement de ces oppositions est en cours. Il aboutira soit, par un retrait des oppositions par les opposants, ce que nous souhaitons, soit sur une levée de ces oppositions pour le Conseil communal, ce qui donne la possibilité aux opposants de faire recours.

En parallèle et comme déjà indiqué, nous avançons dans l'élaboration des soumissions afin d'être prêts dès que le permis de construire sera octroyé.

Nous sommes encore dans le planning prévu même si le permis de construire nous sera octroyé avec quelques semaines de retard. Nous avons prévu de construire ce mois-ci, dans cette même salle, les classes provisoires qui remplaceront les classes provisoires actuellement logées dans le pavillon et les conteneurs situés dans la cours de ce collège.

Comme vous pouvez le constater, en raison des oppositions, nous avons décidé de construire ces salles pour la rentrée d'automne. Ce fait ne retardera pas le planning général.

M. Jacques Rivier (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Projet des Fourches

Le projet de déconstruction /reconstruction des vestiaires et buvette des Fourches est sous toit. Les clés du bâtiment ont été remises au FC Saint-Blaise dans la semaine 16. Reste à concrétiser la

convention entre le FC Saint-Blaise et la commune qui régit les devoirs et obligations des parties. Cette dernière doit encore être établie. Elle sera signée avant l'inauguration officielle qui aura lieu le jeudi 22 juin.

Cette inauguration sera suivie par un week-end festif organisé par le FC Saint-Blaise. Les autorités et la population seront naturellement cordialement invitées. Le programme n'est pas encore établi.

Projet Ichthus

Le dossier de construction du bâtiment nautique est en préparation dans les mains de notre architecte. Le Conseil communal pense pouvoir établir un projet de planning des travaux dans les prochaines semaines. Le Conseil communal présentera ce projet aux sociétés locales concernées dès que possible de manière à coordonner son exécution. Il va s'en dire que la Commission des rives et des ports sera également concernée.

Zone de détente

Avec le retour des beaux jours, la population a retrouvé les joies de la détente au bord de l'eau. Malheureusement, nous constatons également le retour des comportements imbéciles de certains avec les déprédations de la zone de détente. En l'espace de 10 jours, ce sont deux tables en bois qui ont été incendiées et totalement détruites sans compter les nombreux déchets en tous genres abandonnés à quelques mètres des poubelles.

Le Conseil communal est fâché et désespéré de constater l'irrespect de quelques-uns qui entraîne non seulement des coûts financiers mais qui dégrade gravement un environnement naturel. Le Conseil communal a entrepris d'informer la population via les réseaux sociaux et le BULCOM espérant favoriser la prise de conscience des auteurs de ces méfaits. Naturellement, plaintes ont été déposées et une enquête policière est en cours.

Le Conseil communal va convoquer la Commission des rives et des ports pour tenter ensemble de trouver des solutions pour mettre un terme ou au moins diminuer la fréquence de ces saccages.

6. Motions et propositions.

Le Président informe qu'il n'y a ni motion, ni proposition.

7. Interpellations et questions.

Le Président informe qu'aucune interpellation n'a été reçue et il passe aux questions.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une partie des terrains de notre village est classée en zone de protection des eaux S2. Dans ces zones, l'eau captée après traitement est injectée dans notre réseau d'eau potable.

Cependant, une partie de ces terrains ont été occupés par des vignes et les terres sont polluées par du sulfate de cuivre, même si, dans certains cas, cela fait plus d'un demi-siècle que l'exploitation viticole a cessé.

Dans le cadre de travaux de terrassements, ces terres ne peuvent être mises dans les décharges usuelles sans un traitement préalable, faute de quoi elles risquent de polluer les nappes souterraines.

Ma question est celle-ci : quel est le risque de pollution des eaux récoltées pour notre réseau d'eau potable?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La commune reçoit périodiquement un rapport de la société Viteos à qui nous avons confié l'analyse des eaux du réseau de Saint-Blaise.

Sur ces rapports, apparaît des alertes s'il y a des cas de pollution ou des taux trop élevés qui sortent de la moyenne normale et il ne figure pas la problématique du cuivre. J'ai repris ces rapports et j'ai demandé à l'administration qu'ils nous fournissent une explication via Viteos pour savoir comment identifier un problème avec le cuivre s'il devait y en avoir un.

Je vous propose de répondre à cette question plus en détail lors du prochain Conseil général.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du 23 février 2012, une motion présentée par M. Zago et moi-même a été approuvée par le Conseil général dans la version suivante.

On demande par cette motion au Conseil communal d'étudier la mise en place d'éléments de politique d'urbanisme fortement orientés vers l'innovation en matière d'énergie et la promotion de productions d'énergie renouvelable (solaire, hydraulique, éolienne) dans notre commune.

Deux volets sont proposés en particulier :

- 1. Une étude de faisabilité sur la pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ainsi que d'autres systèmes d'énergies renouvelables sur tous les espaces favorables appartenant à la commune.*
- 2. Une rapide mise à jour de tous les règlements d'urbanisme qui prend déjà en compte les modifications de la Loi fédérale votée par le Conseil national sur l'aménagement du territoire qui libéralisent la mise en place de panneaux solaires sur tous les toits y compris ceux des anciennes localités.*

Il se trouve que le traitement de cette motion est non seulement très en retard, mais qu'une réponse serait particulièrement actuelle en vue du prochain référendum sur la politique énergétique.

Nous avons également tous constaté que d'importants travaux sont en cours près des rives, également qu'il y a eu d'importants dégâts de vandalisme.

Ayant remarqué que la Commission du port et des rives n'a pas été réunie depuis un certain temps, quelles mesures pensez-vous prendre pour pallier à ces situations en particulier les cas de vandalisme, en concertation avec la Commission ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la deuxième question de M. Marti. Je crois que réponse a été donnée à tous les points que vous avez relevés à travers les communications du Conseil communal.

Quant aux motions, nous en avons relevé 4 dont celle du 23 février 2012, déposée par MM. Marti et Zago.

Nous en avons donc 4, je vais commencer par la plus ancienne :

1ère motion déposée le 26 avril 2007 (CG) : Motion déposée par M. Lorenzo Zago – Etude de la situation économique de Saint-Blaise

C'est une tâche dédiée au canton s'agissant de l'implantation d'industries, d'aides diverses, partenariats etc. Cette mission n'émane pas du ressort communal. Partant, le Conseil communal souhaite inviter les entreprises de la communes afin d'écouter leurs doléances mais surtout pour créer des contacts.

Dans le but de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, le Service de l'économie participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie économique, touristique et régionale du canton de Neuchâtel et conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques.

Le Service de l'économie est chargé de l'application de la législation en la matière, tel que confirmé dans le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) en 2013.

A ce titre, il a notamment pour missions :

- d'appuyer les entreprises innovatrices ;
- de promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise;
- de prospecter et implanter des entreprises, faciliter les procédures en lien avec les entreprises;
- d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés;
- d'accorder des aides ciblées.

Ce n'est pas forcément une réponse complète à la motion mais nous ferons un rapport qui contiendra plus au moins le même texte par écrit qui pourra éventuellement répondre à la motion « Zago ».

Une 2^{ème} motion déposée le 22 septembre 2011 (CG) : motion déposée par Mme Paola Attinger-Carmagnola - réaménagement du centre du village

Une étude a été menée par le Conseil communal dont une partie a déjà été mise sur internet, pas par nous. Cette étude a été présentée à la Commission des travaux publics la semaine passée, projette un réaménagement global depuis l'entrée de la zone 20 km/h, sous la bouteille du giratoire du Ténéri, jusqu'à la maison de commune. Un beau projet, qui donne envie !

Le Conseil communal va projeter des travaux de réaménagement dès l'année prochaine. Nous avons lancé l'étude de réalisation du projet la semaine dernière, nous avons rencontré le bureau d'ingénieurs afin d'en parler et de recevoir les premières offres, dans le but de pouvoir vous présenter un rapport à l'automne 2017 et commencer les travaux au printemps 2018.

Cette étude portera sur le réaménagement du carrefour de la crèche Haut Comme Trois Pommes, anciennement la Croix fédérale.

C'est un premier pas qui répondra en partie à la motion sachant que, pour y répondre entièrement, on aura une suite à l'intérieur du village.

Une 3^{ème} motion, celle que vous faisiez allusion M. Marti. Une motion déposée par MM. Marti et Zago - Innovation en matière d'énergie et promotion de productions d'énergie renouvelable.

Il appartient à la commune de délivrer ou non, les autorisations d'installations de panneaux photovoltaïques. Cette procédure est simplifiée, mais les requérants doivent en avvertir les Autorités communales. En revanche, cela ne fait plus l'objet d'une quelconque demande de permis de construire.

